



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITE**

**PRÉAVIS No 16/07**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE DE SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION**  
**DU CAPITAL-ACTIONS DE TÉLÉ-DÔLE SA.**

**JEAN-JACQUES BRÜGGER, MUNICIPAL RESPONSABLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

En acceptant en juin 2004 le préavis No 48/04, le Conseil communal de Prangins autorisait la Municipalité à participer au financement du projet de télésiège de la Dôle, à hauteur d'un montant total de Fr. 292'235.--. Une partie de cet apport financier se traduisait par l'acquisition de 585 actions de la société anonyme Télé-Dôle SA pour la somme de Fr. 58'447.--. D'autre part le Conseil communal autorisait le cautionnement solidaire du prêt LDR (Loi sur le Développement Régional) à hauteur de Fr. 165'486.--.

## 2. Augmentation du capital

Le nouveau télésiège à 4 places, est maintenant en fonction, et assure un débit volontairement limité à 1'200 personnes/heure au maximum.

Pour compléter cette réalisation et rendre le site "EspaceDôle" encore plus attractif, il faut réaliser des équipements d'accueil comprenant l'agrandissement du parking des Dappes et l'installation de sanitaires. Un plan d'aménagement du secteur Tabagnoz ainsi que des travaux de corrections de pistes sont également prévus.

C'est dans ce but que l'Assemblée Générale a confié au Conseil d'Administration de Télé-Dôle SA l'ouverture au public du capital-actions de la société, par une souscription publique de Fr. 600'000.-- sous forme d'actions nominatives de Fr. 100.--.

A la suite de cette souscription ouverte du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 31 mars 2007 le capital-actions de la société atteindra Fr. 1'827'000.-- au maximum.

La Municipalité pense que les buts poursuivis par cette augmentation de capital-actions vont dans le sens du développement touristique de notre région.

L'ouverture au public de cette souscription complémentaire devrait permettre à tout un chacun d'apporter son soutien de manière tangible, par l'achat d'une ou plusieurs actions de Télé-Dôle SA, prenant ainsi le relais des collectivités publiques qui ont acquis les actions de la souscription de base.

Toutefois, si la souscription devait ne pas rencontrer le succès escompté auprès du public, la Municipalité vous propose l'acquisition d'un maximum de 115 actions de Fr. 100.-- chacune, pour la somme totale de Fr. 11'500.--. Cet achat porterait, au maximum, à 700 le nombre des actions détenues par notre commune.

Cette démarche serait certainement interprétée comme un geste supplémentaire de solidarité de notre part, mais aussi comme une preuve de notre volonté de participer au développement de notre région.

Conformément à la décision du Conseil communal du 8 décembre 2006, la Municipalité doit requérir l'approbation du législatif pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales.

### 3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 16/07 concernant la demande de souscription à l'augmentation du capital-actions de Télé-Dôle SA,  
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à acquérir au maximum 115 actions nominatives de Fr. 100.-- de la société anonyme Télé-Dôle SA pour une valeur totale de Fr. 11'500.--,
- 2) de financer cette acquisition par la trésorerie ordinaire de la Commune.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 janvier 2007, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer